

France-Nanterre: Toll equipment

OJ S 130/2022 08/07/2022

Contract notice

Supplies

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Autoroutes du Sud de la France (ASF)

Postal address: 1973 Boulevard de la Défense – CS 10268

Town: NANTERRE Cedex

NUTS code: FR105 Hauts-de-Seine

Postal code: 92757

Country: France

E-mail: AO.ASF.DISI@vinci-autoroutes.com

Internet address(es):

Main address: www.vinci-autoroutes.com

Address of the buyer profile: <https://consultations-asf.omnikles.com>

I.1. Name and addresses

Official name: Cofiroute

Postal address: 1973 Boulevard de la Défense – CS 10268

Town: NANTERRE Cedex

NUTS code: FR105 Hauts-de-Seine

Postal code: 92757

Country: France

E-mail: AO.ASF.DISI@vinci-autoroutes.com

Internet address(es):

Main address: www.vinci-autoroutes.com

I.1. Name and addresses

Official name: Escota

Postal address: 432 avenue de cannes – BP 41

Town: MANDELIEU Cedex

NUTS code: FRL03 Alpes-Maritimes

Postal code: 06211

Country: France

E-mail: AO.ASF.DISI@vinci-autoroutes.com

Internet address(es):

Main address: www.vinci-autoroutes.com

I.1. Name and addresses

Official name: Arcour

Postal address: 1973 Boulevard de la Défense

Town: NANTERRE

NUTS code: FR105 Hauts-de-Seine

Postal code: 92000

Country: France
E-mail: AO.ASF.DISI@vinci-autoroutes.com
Internet address(es):
Main address: www.vinci-autoroutes.com

I.1. Name and addresses

Official name: Arcos
Postal address: Centre autoroutier de l'Ackerland
Town: ITTENHEIM
NUTS code: FR France
Postal code: 67117
Country: France
E-mail: AO.ASF.DISI@vinci-autoroutes.com
Internet address(es):
Main address: www.vinci-autoroutes.com

I.2. Information about joint procurement

The contract involves joint procurement

I.3. Communication

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://consultations-asf.safetender.com>
Additional information can be obtained from the abovementioned address
Tenders or requests to participate must be submitted to the abovementioned address

I.4. Type of the contracting authority

Other type: Société de droit privé

I.5. Main activity

Other activity: Concessionnaire autoroutier

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

Fourniture, installation, et mise en service d'équipements et logiciels de péage

II.1.2. Main CPV code

34927000 Toll equipment

II.1.3. Type of contract

Supplies

II.1.4. Short description

Le présent accord-cadre concerne la fourniture, la livraison, l'installation, le raccordement et la mise en service d'équipements de péage ainsi que la fourniture de logiciels de péage autoroutier pour l'ensemble du réseau de VINCI Autoroutes.
Approximativement 24 couloirs de péage sont à équiper. En plus de ces 24 couloirs, les logiciels de péage seront également installés sur environ 2 000 bornes de péage existantes de VINCI Autoroutes.

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FR France

Main site or place of performance: Ensemble du réseau de VINCI Autoroutes

II.2.4. Description of the procurement

Le marché, qui implique la mise en place d'un accord-cadre à bons de commande, avec minimum et maximum en valeur, concerne la fourniture, la livraison, l'installation, le raccordement et la mise en service d'équipements de péage ainsi que la fourniture de logiciels de péage autoroutier pour l'ensemble du réseau de VINCI Autoroutes.

Les équipements de péages comprennent des bornes (matériel et logiciel) permettant l'encaissement du péage en sortie de réseau autoroutier ainsi que des dispositifs de séparation et de classification des véhicules nécessaires à l'application du bon tarif au véhicule en situation de paiement.

La fourniture des logiciels qui équipent ces bornes est donc incluse dans cet accord-cadre. Ces logiciels devront permettre d'une part l'intégration des bornes objet du marché dans les systèmes d'information de VINCI Autoroutes, et devront d'autre part pouvoir fonctionner sur les bornes existantes du réseau VINCI Autoroutes.

Le besoin est estimé à environ 64 nouvelles bornes destinées à équiper 24 nouveaux couloirs et à remplacer des bornes accidentées, 50 dispositifs de séparation et de classification des véhicules, et la fourniture des logiciels de voies de péage correspondant aux spécifications et interfaces de VINCI Autoroutes.

Les prestations seront à réaliser sur l'ensemble du réseau autoroutier et des bâtiments de VINCI Autoroutes.

La valeur estimée en section II.2.6 correspond à l'estimation prévisionnelle multipliée par un coefficient 2. Le montant ainsi obtenu représente le montant maximum de l'accord-cadre sur sa durée totale.

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

Value excluding VAT: 13 400 000,00 EUR

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 48

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

II.2.14. Additional information

Modalités de financement et de paiement : Origine du financement 100% SCA de VINCI Autoroutes. Aucune avance ne sera accordée au titulaire. Les prix seront révisables. Les comptes seront réglés sous forme d'acomptes périodiques dans un délai de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture ou de transmission du projet de décompte par le titulaire.

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

Justifications à produire par les entreprises candidates, soit en tant qu'opérateur économique individuel, soit en tant que membre d'un groupement :

— Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusion de la procédure de passation des marchés, mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 du Code de la commande publique et aux articles L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la commande publique, et qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. En cas de candidature en groupement d'entreprises, cette déclaration est à fournir par chacun des cotraitants.

— Une lettre de candidature mentionnant le nom, dénomination et adresse du candidat. En cas de groupement, lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants mentionnant les noms, dénomination et adresse de chaque cotraitant ainsi que les noms, prénoms et qualité des personnes habilitées à représenter chaque prestataire.

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

— Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de l'accord-cadre, sur les trois derniers exercices disponibles, ou équivalent.

Dans le cas d'une candidature en groupement d'opérateurs économiques conjoints avec mandataire commun solidaire, le Maître d'Ouvrage, après analyse de la capacité financière du mandataire au regard de l'étendue globale de l'accord-cadre, se réserve la possibilité de demander le remplacement du mandataire par un autre membre du groupement.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Le chiffre d'affaires annuel minimal exigé est d'une fois la part annualisée de la valeur estimée de l'accord-cadre.

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

— Présentation d'une liste des principales fournitures et des principaux services de même nature, au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date, le recours à la sous-traitance et le destinataire public ou privé. Les fournitures et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire (certificats de capacité), ou à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte.

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.
 - Indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestations de services ou de conduite des travaux de même nature que celle de l'accord-cadre.
 - Description de l'équipement technique ainsi que des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche.
- Les candidats étrangers devront produire les documents exigés, ci-avant, dans leur langue d'origine, accompagnés de leur traduction en français.

NOTA :

Pour justifier de ses capacités techniques, professionnelles, économiques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut s'appuyer sur les capacités techniques, professionnelles, économiques et financières d'autres opérateurs économiques (cotraitants et /ou sous-traitants) quelle que soit la nature juridique des liens l'unissant à ces opérateurs économiques. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et du fait qu'il en disposera pour l'exécution de l'accord-cadre, en produisant un engagement écrit de ce ou ces opérateurs économiques ou tout autre moyen de preuve équivalent.

Dans le cas d'une candidature en groupement d'opérateurs économiques, quelle qu'en soit la forme, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de demander le remplacement du mandataire par un autre membre du groupement s'il apparaît, après analyse des capacités techniques et professionnelles, et des références du mandataire, que celui-ci ne présente pas la capacité technique et professionnelle, et les références suffisantes pour coordonner les prestations des membres du groupement.

Il est rappelé que seul un opérateur économique détenant une personnalité juridique propre (ce qui n'est pas le cas d'un établissement secondaire) peut se porter candidat et soumissionner à un marché public. En cas de groupement, cette condition s'applique à tous les membres du groupement.

Les renseignements demandés en III.1 peuvent être remplacés par les documents dûment remplis respectivement DC1 et DC2 (version en vigueur), téléchargeable sur le site :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Competitive procedure with negotiation

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The procurement involves the establishment of a framework agreement

Framework agreement with a single operator

IV.1.5. Information about negotiation

The contracting authority reserves the right to award the contract on the basis of the initial tenders without conducting negotiations

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 12/09/2022 Local time: 16:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: yes

VI.3. Additional information

La présente procédure est une procédure avec négociation. Elle comprend 2 phases (une 1ère phase "candidatures" puis une 2nde phase "offres"). Dans un 1er temps, seul un dossier de candidature doit être déposé. Seuls les candidats retenus seront admis à déposer une offre dans un 2ème temps.

Le DCE ne sera mis à disposition qu'à compter de l'envoi des courriers aux candidats admis à soumissionner.

Les candidats devront s'identifier sur la plateforme de dématérialisation accessible depuis l'adresse: <https://consultations-asf.safetender.com> en indiquant une adresse courriel électronique (mail) permettant de façon certaine une correspondance pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Le dépôt des plis (candidature) est possible exclusivement au travers de la plateforme précitée, et ce, avant la date et l'heure limites de réception fixées en section IV.2.2 ci-avant.

Les candidats procéderont à l'opération de dépôt des plis en suivant les instructions de la plateforme.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Seul cet accusé est la preuve de dépôt du pli. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris. Il est vivement recommandé aux candidats de ne pas déposer leur pli « en dernière minute » et de s'être assurés, par un test préalable, qu'ils maîtrisent bien le fonctionnement de la plateforme. La durée de l'opération de dépôt dépend directement de la taille des enveloppes et de la qualité de la connexion internet des candidats. Les candidats devront donc s'organiser afin que leurs plis soient transférés en totalité sur la plateforme avant la date et l'heure limites de dépôt. Sinon, les plis seront considérés hors délai.

Toute question intervenant dans le cadre de cette procédure devra être posée par le biais de la plateforme. Aucune réponse ne sera apportée en dehors de celle-ci.

Forme juridique de l'attributaire: l'accord cadre sera attribué à un opérateur économique unique, ou à un groupement d'opérateurs économiques solidaires avec désignation d'un mandataire commun, ou à un groupement d'opérateurs économiques conjoints avec désignation d'un mandataire commun solidaire de chacun des membres du groupement pour leurs obligations contractuelles à l'égard du Maître d'Ouvrage pour l'exécution de l'accord-cadre. En cas de groupement, le mandataire du groupement sera obligatoirement désigné dès la candidature.

Il est précisé qu'un opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement et ne peut signer plus d'une offre.

Pour éviter de fausser la concurrence, un cotraitant ne pourra pas être retenu dans plusieurs groupements.

En outre, de manière générale, un opérateur économique ne pourra signer plus d'une offre. Si plusieurs entités sans personnalité juridique (agences, établissements secondaires ...) d'un même opérateur économique, se portent candidates à une même consultation, le maître d'ouvrage demandera à ces entités que ne soit maintenue que la candidature d'une seule d'entre elles, effectivement habilitée à engager l'opérateur économique. A défaut de désistement(s) volontaire(s) permettant d'atteindre ce résultat dans le délai imparti, le maître d'ouvrage procédera au rejet de la candidature de ces entités pour ce seul motif. Après examen de la complétude du dossier de candidature et de l'aptitude des candidats à exercer l'activité professionnelle, la capacité des candidats à exécuter les prestations objet de l'accord-cadre sera évaluée sur la base des renseignements et documents demandés en section III.1, au regard:

- de leur capacité économique et financière,
- de leur capacité technique et professionnelle ainsi que de leur expérience en rapport avec l'opération.

L'attention des candidats est attirée sur l'absence de fixation préalable, par ASF, d'un nombre minimum et d'un nombre maximum de candidats qui seront admis à présenter une offre.

Démarrage prévisionnel des prestations : 2eme trimestre 2023

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal judiciaire de Nanterre

Postal address: 179-191 avenue Joliot Curie

Town: Nanterre Cedex

Postal code: F-92020

Country: France

Telephone: +33 140971010

Fax: +33 147243161

VI.4.3. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures:

L'opérateur économique dispose de la faculté de former les recours suivants devant le Tribunal judiciaire de Nanterre :

- un référé précontractuel avant la signature du marché sur le fondement des dispositions des articles 2 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 ; un délai de seize (16) jours sera respecté entre la date d'envoi du courrier de rejet et la date de signature du marché. Ce délai sera ramené à onze (11) jours en cas d'envoi dudit courrier de rejet par courriel.
- un référé contractuel après la signature du marché et au plus tard le trente-et-unième (31ème) jour suivant la publication de l'avis d'attribution sur le fondement des dispositions des articles 11 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009.

VI.5. Date of dispatch of this notice

04/07/2022